



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>97884</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Personnes handicapées
<b>Rubrique</b> > logement	<b>Tête d'analyse</b> > politique du logement	<b>Analyse</b> > mal logement. lutte et prévention.
Question publiée au JO le : <b>19/07/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur un rapport du collectif Les morts de la rue qui affirme que 497 personnes sont mortes de la rue en 2015. Entre janvier et avril 2016, la rue aurait déjà fauché 123 vies selon ce collectif. Ces chiffres recueillis suite à des signalements ne sont pas exhaustifs. D'autres sources estiment qu'ils représentent à peine 20 % des décès de la rue qui seraient donc probablement six fois supérieurs, jusqu'à près de 3 000 morts par an. La France, autoproclamée pays des droits de l'Homme et 6e puissance économique mondiale ne peut s'habituer à une réalité aussi terrible. Les sans-abris meurent en moyenne à 49 ans, contre 77 au sein de la population générale, soit un écart de 28 ans. Parmi les causes de décès, on compte le froid, la faim, les tumeurs, les maladies de l'appareil digestif et cardio-vasculaires mais également des morts violentes entraînées par des agressions, des noyades ou encore des accidents de la circulation. Considérant qu'il est anormal de voir autant de nos concitoyens partir en silence après avoir vécu leurs vies sur les bancs, les places des grandes villes et sous les ponts dans un quasi-anonymat, il lui demande quelles mesures d'urgence elle entend mettre en œuvre pour permettre à ce que le droit à la vie garanti par la déclaration universelle des droits de l'Homme soit effectif pour tous les hommes et femmes de ce pays.